BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION D'AMPUS

N° 1 Juillet 2020

Ampus, authentique par nature

Hugues Martin
Maire d'Ampus

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Lors des élections municipales du 15 mars 2020 une seule liste de candidats briguait vos suffrages, la liste " Ampus, une passion commune " que j'avais l'honneur de conduire.

Les élections municipales sont l'occasion pour les citoyens, de proposer leurs projets et leurs méthodes, et de mettre leurs compétences et leur disponibilité au service de la commune. J'aurai préféré qu'une autre liste au moins soit candidate. Cela n'a pas été le cas, peut-être par manque de détermination, d'énergie, de générosité, en raison des difficultés à monter une liste de quinze personnes dévouées, compétentes et disponibles, ou encore parce que les fonctions de maire demandent qu'on leur consacre beaucoup de temps, et qu'elles sont parfois ingrates et lourdes de responsabilités, ou encore parce qu'il est plus facile de critiquer que d'agir... ou tout à la fois.

La participation, du fait du peu d'enjeu et de la menace épidémique, a été faible, à peu de chose près équivalente à ce qu'elle a été au niveau national. Notre liste a remporté 92,50 % des votes. Et rien ne nous interdit de penser qu'il en aurait été de même si la participation avait été plus large. Il s'agit donc pour la nouvelle municipalité d'un encouragement à poursuivre son action et d'un témoignage de satisfaction pour ce qui a été entrepris jusqu'à présent.

La fonction de maire, d'adjoints, d'élus en général, est passionnante et les marques de sympathie et de satisfaction que vous nous avez témoignées pendant le mandat précédent ont été réconfortantes et stimulantes. Elles nous incitent pour l'avenir à donner le meilleur de nous-mêmes pour le bien-être des habitants et des visiteurs de notre magnifique village. Et, je vous le garantis, vos nouveaux élus sont bien déterminés à réaliser le programme d'investissement qui vous a été proposé à l'occasion de la campagne électorale. Ce programme risque cependant de pâtir de l'épidémie qui nous a frappés et qui a frappé le monde entier, et de mettre à mal nos possibilités financières et celles des collectivités qui sont traditionnellement nos apporteurs de fonds. L'avenir nous dira ce qu'il en est. Si nécessaire, nous devrons adapter nos projets, prioriser des réalisations plutôt que d'autres. En tout cas, je vous l'assure, tout sera mis en œuvre pour vous servir au mieux de l'intérêt collectif avec énergie et passion.

Bien cordialement, votre dévoué,

Hugues Martin, Maire d'Ampus

LES DOMAINES DE COMPETENCE DE CHAQUE ÉLU AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

La Municipalité

Hugues MARTIN
Maire
Finances - Gestion du Personnel -
Sécurité
Communauté d'Agglomération
Président de droit de toutes les commissions

Raymond BORIO

1er Adjoint
Sécurité
Environnement
Patrimoine

Aude ABIME

2ème Adjoint
Vie scolaire
Action Sociale
Sport
Finances

Alain POILPRE

3ème Adjoint
Urbanisme
Habitat

Roland NARDELLI

4ème Adjoint
Travaux - voirie
Eau - Assainissement
Pluvial

Les Conseillères et les Conseillers Municipaux

Claire CANDELA
Commerce - Artisanat
Communication
Tourisme

Christian CHILLI
Culture
Tourisme

Carmen FERNAGUT
Associations
Animations
Tourisme

Nathalie FORESTIER
Tourisme
Village Fleuri

Julie LUCCIONI
Jeunesse
Vie scolaire
Culture

Roger MALAMAIRE
Voirie

Michel MANISCALCO
Lentier
Environnement
Patrimoine
Eau - Assainissement

Nadine MARION
CCAS
Animations

Fabien MICHEL
Agriculture
Animations

Virginie MICHEL
Lentier

Les délégations
les membres des syndicats intercommunaux

Les délégations accordées par le Maire aux Adjoints

Les délégations suivantes ont été accordées:

M. Raymond BORIO, 1er Adjoint:	**Sécurité - Environnement - Patrimoine**
Mme Aude ABIME, 2ème Adjointe:	**Vie scolaire - Action sociale**
M. Alain POILPRE, 3ème Adjoint:	**Urbanisme - Habitat—Système de vidéoprotection**
M. Roland NARDELLI, 4ème Adjoint:	**Travaux - Voirie - Réseaux Eau Assainissement et Pluvial**

Les représentants de la commune auprès des Syndicats et Associations intercommunales et de Dracénie Provence Verdon Agglomération

Dracénie Provence Verdon Agglomération: Titulaire: Hugues MARTIN - Suppléant: Raymond BORIO

Association Nationale des Communes avec Emprise sur terrains militaires: Hugues MARTIN - Raymond BORIO

Symielec: Syndicat Mixte d'Electricité: Alain POILPRE - Roland NARDELLI

Syndicat Mixte de l'Argens: Hugues MARTIN - Raymond BORIO

Commission d'appels d'offres: Titulaires: Hugues MARTIN - Raymond BORIO - Aude ABIME - Alain POILPRE

Suppléants: Roland NARDELLI - Michel MANISCALCO - Nadine MARION

Association des Communes Forestières du Var: Raymond BORIO - Michel MANISCALCO

Association des Communes Pastorales de SUD - PACA: Fabien MICHEL - Hugues MARTIN

Association des Maires du Var: Hugues MARTIN - Raymond BORIO

Association des Maires Ruraux du Var: Hugues MARTIN - Raymond BORIO

Les élus locaux tirent les premiers enseignements institutionnels et financiers de la crise

(**Extrait d'un article** Xavier Brivet et Aurélien Wältin paru sur **MAIRIE INFO du 14/05/2020)**

Quels enseignements retenir de la gestion de la crise sanitaire ? « *Plus de décentralisation* », ont unanimement répondu l'AMF, l'ADF et Régions de France, à la question posée par Philippe Bas, président de la commission des lois du Sénat, qui les auditionnait le 13 mai.

Hôpitaux : « L'Etat doit passer la main aux collectivités »

« *Cette crise démontre que la prise de décision au niveau national est beaucoup trop lente quand les collectivités ont prouvé et prouvent encore leur agilité et leur rapidité de décision par exemple sur les commandes de masques*, a jugé Renaud Muselier, président de Régions de France. *Acheter des masques et organiser les filières d'acheminement, ce n'est pas notre métier mais nous l'avons fait y compris pour fournir parfois les services de l'Etat !* ». Le président de Sud-Paca a également déploré l'état des hôpitaux et l'éviction des élus de leur gouvernance : « *l'Etat veut recentraliser et nous nous retrouvons avec des hôpitaux délabrés et moins de moyens. Il faut remettre de l'ordre là-dedans. L'Etat doit passer la main aux collectivités, permettre aux régions d'investir dans les hôpitaux, appliquer le principe "qui paie décide et qui décide paie"* ».

Dans la gestion de cette crise, « *il aurait fallu créer une task force autour des préfets associant les élus locaux* », estime Dominique Bussereau. Le président de l'ADF déplore « *la double commande préfet-ARS* » et la centralisation « *qui amène le préfet, pour prendre une décision locale, à consulter le ministère de l'Intérieur !* ». Pour lui, « *il est urgent de remettre à plat l'organisation de notre système de santé autour du préfet de département qui est le bon échelon. Il faut décentraliser la gestion des ARS et des hôpitaux au niveau département, le niveau régional est trop éloigné* », estime le président du conseil départemental de la Charente-Maritime, qui appelle aussi de ses vœux un approfondissement de la décentralisation « *dans le secteur médicosocial, la psychiatrie, le handicap, la médecine scolaire notamment* ».

Une analyse partagée par le président de l'AMF, François Baroin, à l'occasion de l'audition, dans l'après-midi, des représentants des élus locaux par la mission d'information sur l'impact de l'épidémie de covid-19 à l'Assemblée. Ce dernier souhaite ainsi redonner également du pouvoir à des préfets de département « *plus enracinés* », « *si l'on veut donner du sens dans la durée au couple maire-préfet* ». Le maire de Troyes a défendu l'idée d'un « *transfert de compétences d'une partie du bloc santé, notamment pour pouvoir investir dans des hôpitaux comme nous l'entendons, salarier des médecins, des infirmières…* » Et si l'Etat devra toujours « *fixer un cadre protecteur* », ce type de transfert pourrait également concerner le « *logement, le tourisme, le sport, la culture (…) et il n'y a pas de raison de ne pas réfléchir à l'accompagnement territorialisé de l'emploi* », a-t-il soutenu.

André Laignel, premier vice-président de l'AMF, a souligné devant les sénateurs « *la mobilisation totale et permanente du bloc local qui est apparu plus que jamais comme le premier recours et, parfois, le dernier espoir dans la gestion de cette crise sanitaire* ». Le maire d'Issoudun a lui aussi déploré que « *les élus aient été sortis des conseils d'administration des hôpitaux* » en estimant qu'« *il faut aujourd'hui sortir du face à face entre les gestionnaires et les médecins et associer les élus à la gestion des structures : ils seront des tiers précieux car ils représentent la proximité et porte la voix des habitants et leurs attentes* ».

Sécuriser les ressources des collectivités

La commission des lois du Sénat souhaitait aussi entendre les élus sur l'impact de la crise sur les finances locales. Les trois présidents ont souligné des conséquences très fortes sur leurs recettes fiscales et tarifaires, qui risquent de compromettre leur capacité d'action dans la relance économique, tout en mettant en garde contre une crise sociale qui pourrait être « *d'une violence extrême* », à l'issue de la crise sanitaire, selon Renaud Muselier. Pour les communes et EPCI, André Laignel redoute une perte de ressources fiscales « *dès 2020* », notamment sur la Cotisation foncière des entreprises (CFE), « *quand on nous dit qu'il peut y avoir 20 % des petites entreprises qui baissent le rideau* », a-t-il ajouté alors que François Baroin a estimé à « *un peu moins d'un point de PIB la perte liée au confinement pour les recettes des collectivités locales* ». Ce dernier a d'ailleurs réitéré sa position visant à ne « *pas toucher aux impôts de production que ce soit dans les plans de relance ou les lois de finances rectificatives* » ainsi que la « *création d'une loi de finances des collectivités territoriales à la rentrée* », à travers la problématique de la gestion du plan de relance. Dans ce contexte, Renaud Muselier demande à l'Etat de « *sécuriser nos ressources sinon il n'y aura pas de relance possible* ». Le président de Régions de France et celui de l'ADF plaident pour la création d'un budget annexe permettant de retracer les dépenses des régions et départements liées à la crise, qui devront être compensées par l'Etat selon eux. André Laignel préfèrerait, au nom de l'AMF, la création d'un compte spécial « *car les petites communes n'ont pas l'ingénierie financière pour gérer un budget annexe* ». Quoiqu'il en soit, il a rappelé la nécessité d'une « *nationalisation des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes générées par la crise* », là encore pour permettre aux collectivités de participer à l'effort de relance économique « *car nous sommes des leviers essentiels et pas une charge. Cent quarante milliards, nous dit-on, ont été mis à travers les différentes lois de finances rectificatives dans la balance. Une balance tout à fait nécessaire. Mais les seuls pour l'instant qui n'ont pas vu un centime qui leur soit alloué, sous quelque forme que ce soit, ce sont les collectivités territoriales* », a-t-il regretté.

Retour sur l'épidémie de coronavirus…la gestion de la crise

Aussitôt après les élections municipales, le 17 mars exactement, la France est entrée dans une période de confinement, qui s'est achevée par un déconfinement progressif le 11 mai puis par une deuxième phase le 2 juin et une troisième le 22 juin. Ainsi, le retour dans les crèches, les écoles et les collèges dans des "conditions normales" a eu lieu le lundi 22 juin. L'école est redevenue "obligatoire". Au 22 juin, Les rassemblements de plus de 10 personnes demeurent "limités au maximum", et "strictement encadrés". Aujourd'hui, nous devons rester prudents et respecter scrupuleusement toutes les mesures de protection nécessaires. Si l'épidémie semble en diminution, de nouveaux cas sont signalés partout dans le monde, en France et dans les pays voisins. Continuons à nous protéger et à protéger les autres de façon à éviter une deuxième vague encore plus meurtrière. Nous pourrons ainsi espérer retrouver notre vie d'avant, celle qui nous permettait de vivre des moments de partage et de convivialité.

Durant cette période de confinement , la municipalité a pris de nombreuses mesures dans tous les domaines de la vie de la commune.

Les services municipaux

La Municipalité a organisé dès le début de cette période, le travail des employés municipaux, en leur fournissant le matériel de protection nécessaire, en aménageant les horaires et en instaurant le télétravail chaque fois que cela était possible. Je veux remercier l'ensemble du personnel administratif permanent qui a assuré pendant toute cette période un travail régulier et efficace dans tous les domaines, gestion du personnel, comptabilité, urbanisme, état civil…. sous la Direction de Caroline Pelissier, notre secrétaire de mairie. Tous méritent notre reconnaissance et nos remerciements.

Les élus, eux-mêmes ont assuré pleinement leurs tâches en télétravail, en contact constant avec les employés municipaux et entre eux, à raison de dizaines d'appels téléphoniques par jour et de visioconférences.

De même, les services de voirie ont montré, sous la direction de Romain Nardelli, leur parfaite efficacité.

L'accueil de la mairie est maintenant réouvert les lundis, mercredis et vendredi matin de 10h à 12h à toutes personnes respectant les mesures de distanciation physique, portant obligatoirement un masque et munies de leurs propres stylos. Les employés sont équipés de masques et des écrans de protection en plexiglass ont été installés à l'accueil.

La désinfection des rues.

Dès le début de l'épidémie, nous avons pris l'initiative de faire désinfecter à l'eau de javel diluée à 2 %, toutes les rues et places du village, de Lentier et des lotissements et groupes de maisons. Puis, la désinfection s'est limitée aux rues et places principales et aux abords des commerces ouverts, jusqu'à ce que, alors que de nombreuses villes procédaient à la désinfection de leurs rues ces dernières semaines, le Haut Conseil de la santé publique, sollicité par le gouvernement sur l'impact de telles mesures, décrète de l'absence d'argument scientifique justifiant l'intérêt de désinfecter la voirie pour prévenir des risques de transmission du virus… faute d'argument…justifiant l'intérêt, mais faute d'argument ne le justifiant pas non plus.

Dans le doute, nous avons cessé la désinfection des rues, mais nous commencions à nous habituer aux volte-face du gouvernement, à ses explications, par Sibeth Ndiaye et Jérôme Salomon interposés, sur le port du masque totalement inutile, sur les tests inefficaces, ou encore sur la chloroquine. Bref, nous nous sommes progressivement habitués à l'incohérence de la gestion de la crise par le gouvernement, à ses errements, à son sens de la navigation à vue, et en avons conclu que nous étions bien seuls pour faire face à l'épidémie, ce qui, à vrai dire, ne nous a guère étonné.

Les masques de protection

Après avoir passé de nombreuses commandes, certaines groupées avec l'Association des Maires de France ou Dracénie Provence Verdon Agglomération, nous sommes parvenus, après de nombreux déboires, retards, confiscations, à obtenir un nombre suffisant de masques en tissu pour alimenter l'ensemble de la population d'Ampus à raison de deux masques au minimum par personne. Une distribution a été organisée sur la place de la mairie le vendredi 15 mai et une autre le 25 mai Place de la Mairie et à Lentier.

Dans l'intervalle, nous avons sollicité les bonnes volontés du village qui ont confectionné bénévolement des masques en tissu, lesquels ont été distribués en boites aux lettres aux personnes de plus de 70 ans, à leurs conjoints et aux personnes vulnérables qui s'étaient signalés sur le registre canicule. C'est ainsi que nous avons pu distribuer plus de 200 masques à partir du 20 avril. Je remercie infiniment toutes les personnes qui ont fait montre d'un bel esprit de générosité et de solidarité. Je veux ici toutes les féliciter.

Il s'agit:

- ⇒ **Des couturières: Mesdames Gisèle Ribière, Renée Escriva, Evelyne Nardelli, Monique Zattoni, Martine Mortolini, Marie-Antoinette De Laclos, Laetitia Guirado, et Patricia Porquet**
- ⇒ **Des " coupeuses de tissu " qui ont grandement aidé les couturières: Mesdames Gisèle Borio, Josiane Giacopelli, Huguette Martin et Caroline Lebenoit**
- ⇒ **Des personnes qui ont fourni le tissu et les élastiques: Mesdames Doriane Boilly, Francine Guillemont, Maria Pélissier, Jocelyne Poilpré, Viviane Tahraoui, Christine Ricci, Evelyne Martin, Peggy Gawlik, Annie Goupil, Jézahel Burgant et Monsieur Bernard Giuli**
- ⇒ **Du personnel communal qui a organisé la distribution, Romain Nardelli, Stéphane Paix, Thierry Lions**
- ⇒ **Enfin, je salue le beau geste du " Labo de Frédo " qui a tenu à participer à cette opération en offrant une pizza à toutes les personnes qui se sont investies.**

En ce qui me concerne, j'ai avec M. Raymond Borio, 1er Adjoint, organisé l'opération et collecté les matériaux nécessaires.

Des gestes de solidarité qui font chaud au cœur et qui montrent que dans les moments difficiles, la population d'Ampus sait " se serrer les coudes ".

Le respect du confinement

Malgré quelques manquements graves au respect du confinement qui ont nécessité l'intervention du Garde municipal et de la Gendarmerie, on peut dire que dans l'ensemble, les consignes ont été plutôt bien respectées..

La réouverture de l'école

La réouverture par sections a été décidée par le Gouvernement, malgré l'avis contraire du Conseil Scientifique à la Santé Publique. Il s'agissait bien sûr, d'une raison économique. Il fallait que l'économie du pays reparte, mais les préoccupations sanitaires auraient dû prévaloir. Nous nous sommes concertés à de nombreuses reprises et je veux saluer le travail de Aude Abime, 2ème adjointe en charge des affaires scolaires et de Madame la Directrice de l'école d'Ampus, Madame Tatiana Certeaux. La concertation a été permanente et efficace.

Nous avons mis en œuvre toutes les mesures nécessaires et indispensables au niveau de la distanciation, des marquages au sol, du sens de marche, du nombre d'élèves accueillis, de la récréation, de la cantine, du dortoir, de la garderie, de l'approvisionnement en produits de nettoyage et de désinfection, des moyens de protection, du nombre d'enfants par classe limité à 10, de la dépose des enfants… Nous avons dû embaucher jusqu'à la fin des classes, deux personnes. L'une pour être à la disposition des enseignantes pour la désinfection des locaux et pour le nettoyage complet de l'école, une autre pour pallier une absence.

Les parents ont été contactés pour connaître le nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis et un conseil d'école extraordinaire a été organisé en visioconférence.

Nous avons étudié attentivement le protocole sanitaire de 63 pages, ramenée à 57 pages dans un deuxième temps et avons établi un protocole adapté à notre école reprenant strictement les recommandations du protocole national. Un deuxième protocole à destination des employés communaux affectés à l'école a été établi.

A ma demande, un huissier de justice est venu constater que toutes les mesures sanitaires covid19 étaient respectées.

Enfin, nous avons décidé la gratuité de la cantine scolaire pour les repas délivrés par notre prestataire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

J'ai donc décidé de la réouverture de l'école, de la garderie et de la cantine à partir du 18 mai, décision difficile à prendre, mais nécessaire pour la reprise des activités professionnelles des parents.

Les festivités

Le Grand prix cycliste a été annulé. La 3ème montée automobile historique d'Ampus qui devait se dérouler le 29 mars n'a pas eu lieu. La balade gourmande du 27 juin a été annulée de même que le Festival de Théâtre qui devait se dérouler début juillet.
Pour la suite, nous nous adapterons en fonction des instructions gouvernementales, des avancées ou du recul du virus et de la poursuite ou non des mesures de protection. Nous déciderons si les manifestations ultérieures doivent se dérouler: Festivités du 14 juillet et du 15 Août, marchés d'été, foire agricole, trail des Darnagas, marché de Noël…
Le fleurissement du village sera limité cette année. Notre candidature à la 2ème fleur a également été différée.

Le commerce, l'artisanat, les producteurs locaux

Nos commerces, nos artisans et nos producteurs locaux ont souffert. Certains se sont adaptés en proposant des livraisons à domicile, des plats à emporter, mais leur activité a été très impactée. Le Gouvernement a autorisé les Français à partir en vacances en France en juillet et août. Pourquoi ne pas passer nos vacances à Ampus tout simplement ? Certes, ce ne sera pas trop dépaysant, mais Ampus est tellement beau et nos commerçants, nos artisans et nos producteurs ont besoin de vous. Ils ont été exemplaires pendant le confinement. Aidons-les. Nous nous devons de sauver leur activité. Réservons nos achats à nos commerçants, à nos agriculteurs et éleveurs locaux, faisons faire nos travaux par les artisans locaux, réservons nos sorties au restaurant à nos établissements. Les produits sont de qualité et le sourire est en prime.

Le Coût des mesures covid19 pour la commune d'Ampus

Le coût des mesures et matériel pour la commune s'élève à près de 43.000 € dont 26.000 € pour les masques chirurgicaux et les masques en tissu, 4.000 € pour la désinfection des rues, 4.000 € pour l'emploi de personnel supplémentaire pour l'école, 3.000 € pour la gratuité de la cantine scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire, 1.000 € pour l'exonération des loyers commerciaux des locaux propriétés de la commune et 5.000 € de matériel de protection divers (gants, gel hydroalcoolique, blouses, lingettes, écrans de protection…)

En contrepartie, L'Etat participera pour 10.000 € à l'achat des masques et l'annulation de bon nombre de festivités nous permettra d'économiser près de 30.000 €.

Les mesures prises par Dracénie Provence Verdon Agglomération

Sous l'impulsion de son Président toujours en exercice, Olivier Audibert-Troin, les mesures suivantes ont été décidées:

- **Activation de la cellule de crise en soutien et accompagnement des entreprises**
- **Reprise des chantiers prioritaires du BTP et des travaux de sécurité**
- **Octroi 220 000€ à Initiative Var (gestionnaire) en contribution au fonds Régional COVID Résistance**
- **Mise en place du forfait compensatoire de perte d'activité pour les entreprises de transport public.**
- **Annulation des loyers des occupants de la Pépinière d'entreprises durant la crise**
- **Indemnisation des auteurs et artistes dont les prestations ont été annulées dans le réseau de lecture public, les musées et l'artothèque.**
- **Remboursement d'un trimestre de transport pour les scolaires et les abonnements annuels tout public**
- **Gratuité des transports publics de la mi-mars jusqu'à la fin juin.**
- **Commerces de restauration, Cafés, bars : mise en place d'un dispositif spécifique de 11000 "tickets resto" d'une valeur de 10 €, à utiliser dans les restaurants du territoire de la Dracénie Budget : 110.000 €**
- **Plan de soutien à la filière Tourisme et Attractivité du territoire: 100.000 €**
- **Réouverture de toutes les déchetteries dès le lundi 4 mai**
- **Réactivation du réseau des transports scolaires à compter du 12 mai**
- **Passage le 11 mai du transport public à 100% (contre 30% durant la crise)**
- **Réouverture des médiathèques des territoire (ouverture ou Drive) à compter du 11 mai**
- **Pas de réouverture des équipements sportifs**
- **Réouverture des parcs: Cela concerne la Base de loisirs intercommunale**
- **Route Départementale des Gorges de Châteaudouble: Contribution financière de l'agglomération au coût des études techniques pour la réouverture, à hauteur de 90 000 €**

Les institutions communales et communautaires

Le Conseil municipal

Un premier conseil municipal s'est tenu le dimanche 24 mai en la Salle Maurice Michel, dans le respect des mesures de distanciation et des mesures sanitaires préconisées, avec un public limité à dix personnes. L'ordre du jour se devait d'être limité pour réduire le temps de la réunion. Il comprenait l'élection du maire et des Adjoints. Tous ont été élus ou réélus. Un nouvel adjoint, dont l'efficacité et la compétence ont été démontrées au cours du mandat précédent a été élu. Il s'agit de Roland Nardelli, devenu 4ème Adjoint, Alain Poilpré devenant 3ème adjoint en remplacement de Nathalie Perez-Leroux, nouvellement élue maire de La Roque-Esclapon. Nathalie, que je remercie pour sa collaboration efficace pendant ces six dernières années et avec laquelle j'aurai le plaisir de travailler au sein du bureau et du conseil d'agglomération et qui demeure, avec Louis Reynier, notre représentante au Conseil Départemental.

Un autre conseil municipal s'est tenu le 16 juin 2020 avec un ordre du jour très chargé dont le vote du budget, les subventions allouées aux associations, le vote des taux d'imposition, les délégations accordées aux adjoints, la constitution des commissions municipales, les représentants aux instances syndicales, etc ...

Dracénie Provence Verdon Agglomération

Un premier Bureau Communautaire (comprenant tous les maires de l'agglomération) s'est tenu en visioconférence le 29 avril et un autre bureau, à la fois en présentiel et en visioconférence s'est tenu le 25 mai. A l'ordre du jour, essentiellement la gestion de la crise sanitaire et quelques délibérations qui ont été présentées et adoptées le 4 juin lors du premier conseil d'agglomération de la mandature.

Un conseil d'agglomération s'est tenu le 4 juin 2020 . Peu de questions à l'ordre du jour, essentiellement l'adoption de mesures en faveur de la relance économique: Soutien aux activités commerciales, opération " tous au resto ", plan de relance économique, exonération des loyers pour les entreprises hébergées à la pépinière, attribution de subventions et signature de convention d'objectifs et de moyens avec les missions locales Dracénie Cœur du Var et Est Var.

En raison du 2ème tour des élections municipales qui aura lieu le 28 juin pour les communes de Les Arcs sur Argens, Bargemon, Flayosc et Salernes, membres de Dracénie Provence Verdon Agglomération, la gouvernance de la Communauté d'Agglomération sera renouvelée lors du prochain Conseil d'Agglomération le 16 Juillet. A cette occasion seront élus le Président et les vice-présidents pour la mandature 2020 - 2026.

LES FINANCES COMMUNALES

Budget 2020 - Section de fonctionnement

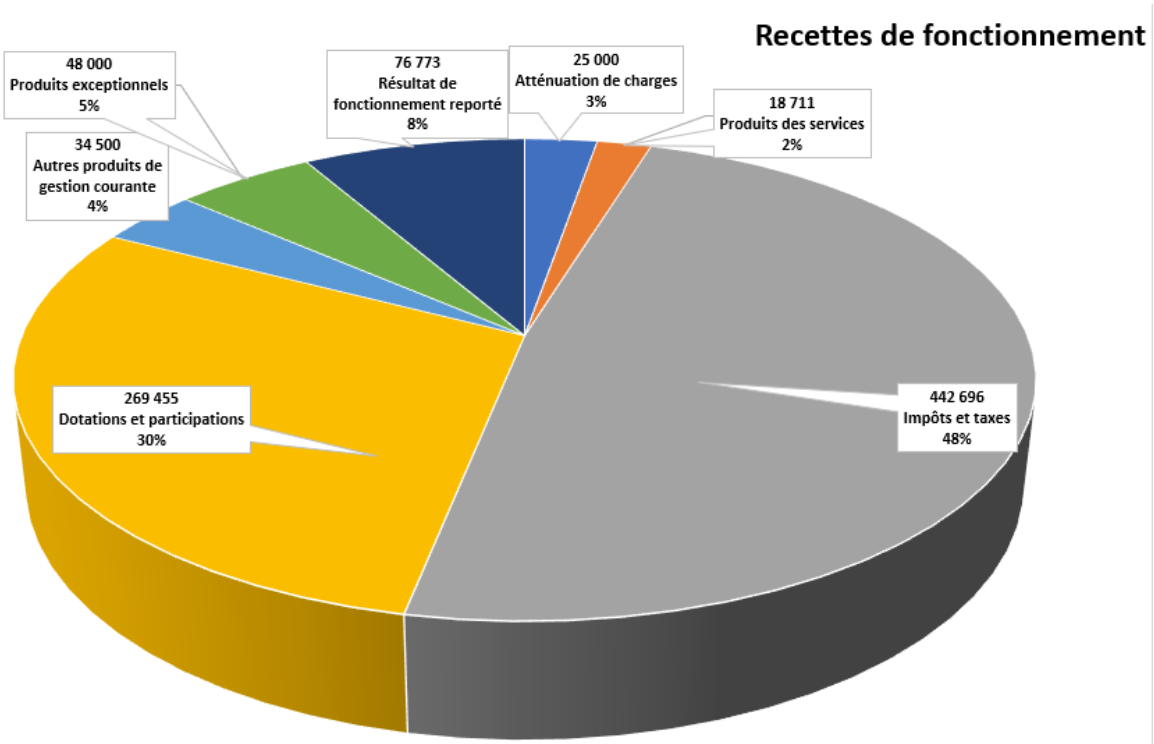

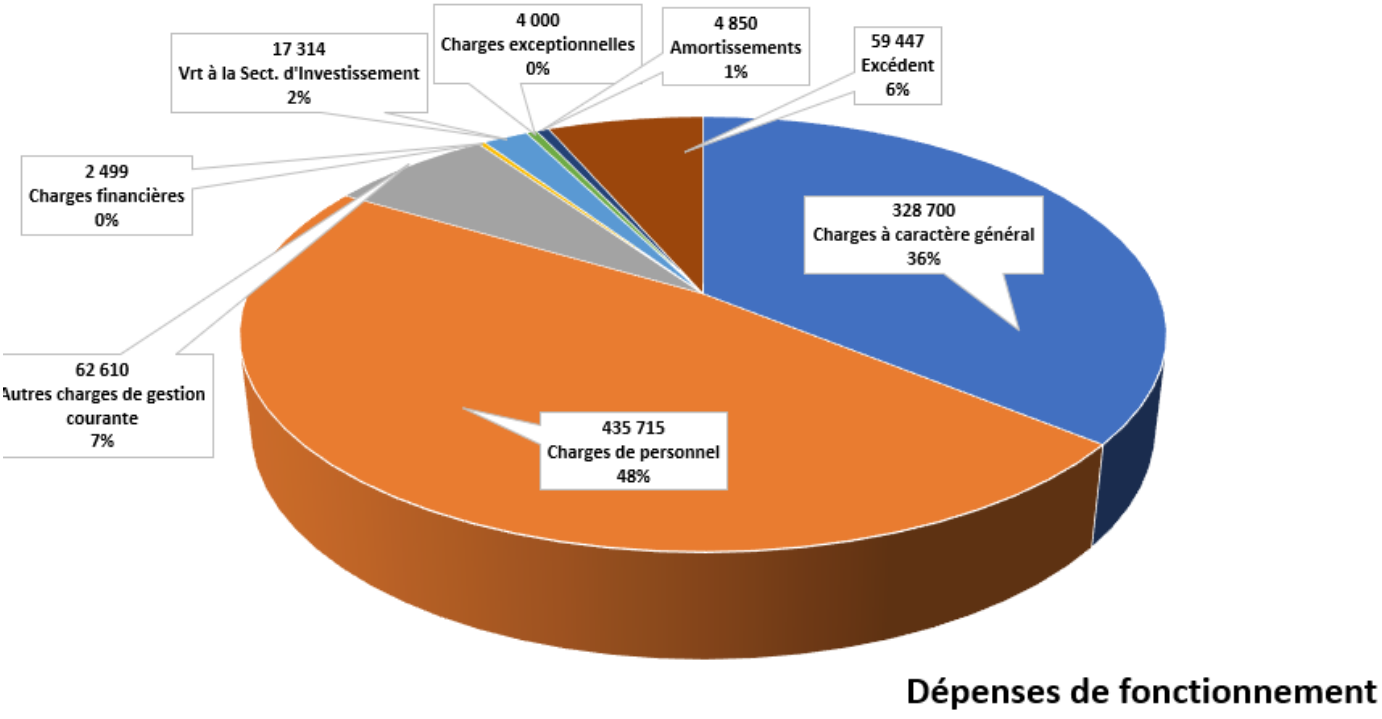

Programme d'investissement 2020

Réhabilitation de la Rue Saint-Esprit :	24.589 € TTC
Réhabilitation de la Rue Abbé Volpato :	32.352 € TTC
Construction d'un ossuaire:	6.488 € TTC
Réalisation d'un jardin des senteurs Rue des Lauves :	46.390 € TTC
Poursuite du schéma d'accessibilité programmée:	38.832 € TTC
Eclairage public Place Neuve:	19.656 € TTC
Eclairage public entrée sud du village :	14.880 € TTC
Acquisition de panneaux de signalisation :	11.093 € TTC
Acquisition et réfection toiture du 26 Rue Neuve:	20.571 € TTC
Réfection de trois tronçons du mur des Adrechs :	10.140 € TTC
Equipement du forage de secours de Ravel :	84.000 € TTC
Total des investissements 2020:	**308.991 € TTC**

Principaux investissements votés et budgétés en 2018 ou 2019 qui verront le jour en 2020

Théâtre de verdure, jeux pour enfants et espace paysager:	298.036 € TTC
Jardin des senteurs:	42.523 € TTC
Aire de camping-car:	111.102 € TTC
Sentier connecté Gritacess:	97.780 € TTC
Signalétique:	26.400 € TTC
Equipement du 2ème forage de Ravel:	80.000 € TTC

Financement des investissements 2020

Subventions Conseil Départemental:	**86.248 €**
Subventions Conseil Régional:	**12.000 €**
Agence de l'eau:	**35.000 €**
Amendes de police:	**6.000 €**
DPVA:	**16.180 €**
Total Subventions:	**155.428 €**
Autofinancement Budget communal:	**69.563 €**
Autofinancement Budget " Eau et Assainissement - Convention DPVA "	**84.000 €**

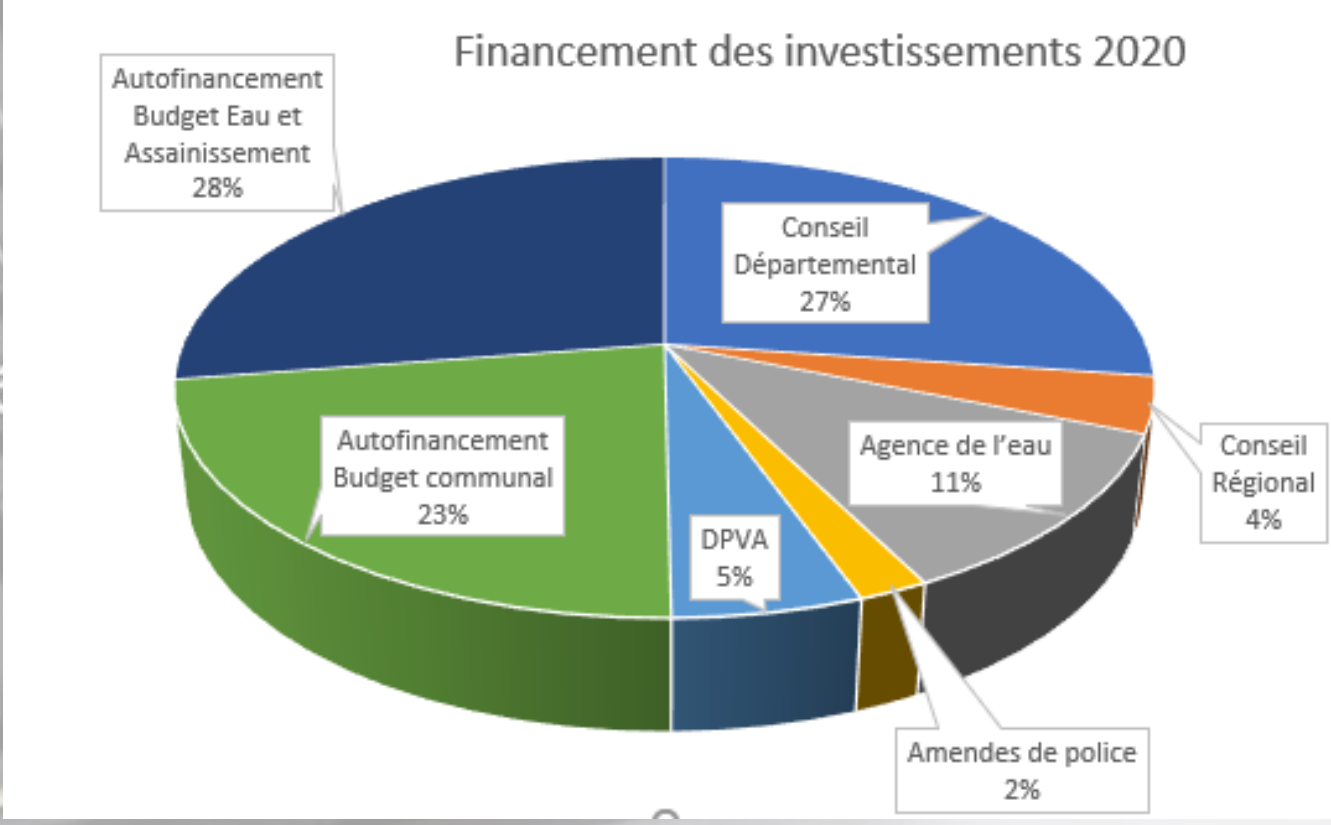

Notre programme de travaux 2019 / 2020 a été interrompu en raison de la crise sanitaire qui nous a frappé. Depuis le 11 mai, les travaux reprennent. C'est ainsi que verront bientôt le jour:

⇒ **L'aire de camping-car en face de la Salle Maurice Michel**

⇒ **Le théâtre de verdure, l'aire de jeux pour enfants et le jardin paysager à proximité de la Salle Maurice Michel.**

⇒ **L'équipement du forage de secours de Ravel**

Ces travaux ont été votés et inscrits au budget 2019

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

Prévention des feux de forêt

PRÉFET DU VAR

Tous concernés !

L'action de chacun
Pas de feu en forêt

A l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes et maquis, il est interdit au public, toute l'année, de porter ou d'allumer des feux, de jeter des objets en ignition (notamment des mégots de cigarette), ainsi que de fumer en période rouge (voir page 8).

Eviter toute imprudence

En forêt, pas de feu, ne pas jeter de mégot ni de déchets.

Ne pas faire de travaux les jours de fort risque d'incendie.

Ne pas circuler sur les pistes forestières non ouvertes à la circulation publique.

Dans mon jardin :
- ne pas brûler de végétaux
- utiliser un barbecue fixe attenant à l'habitation

Se protéger

Se renseigner et respecter les interdictions d'accès aux massifs forestiers les jours à risques (voir pages 8/9).
Respecter les obligations légales de débroussaillement autour de sa maison (voir pages 4/5).
Le brûlage des déchets verts est interdit en tout temps et tout lieu.

info

Les solutions pour éliminer les déchets verts :

- *broyage*
- *compostage*
- *déchèterie...*

Des dérogations sont prévues pour (tableau pages 6/7) :
- les obligations légales de débroussaillement
- les agriculteurs
- les forestiers
- les travaux d'intérêt général

2

Où débroussailler

Voir votre document d'urbanisme (PLU ou POS) à consulter en mairie

1. Hors zone urbaine

Débroussaillement dans un rayon de 50 m autour de toute construction, y compris sur les fonds voisins.

2. En zone urbaine, ZAC ou lotissement

Débroussaillement sur l'ensemble de la parcelle, quelle que soit sa superficie, et même dépourvue de construction.

Zone urbaine, ZAC, lotissement : débroussailler partout

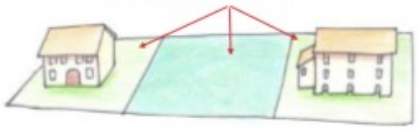

Comment débroussailler : Arrêté préfectoral du 30 mars 2015 réglementant le débroussaillement

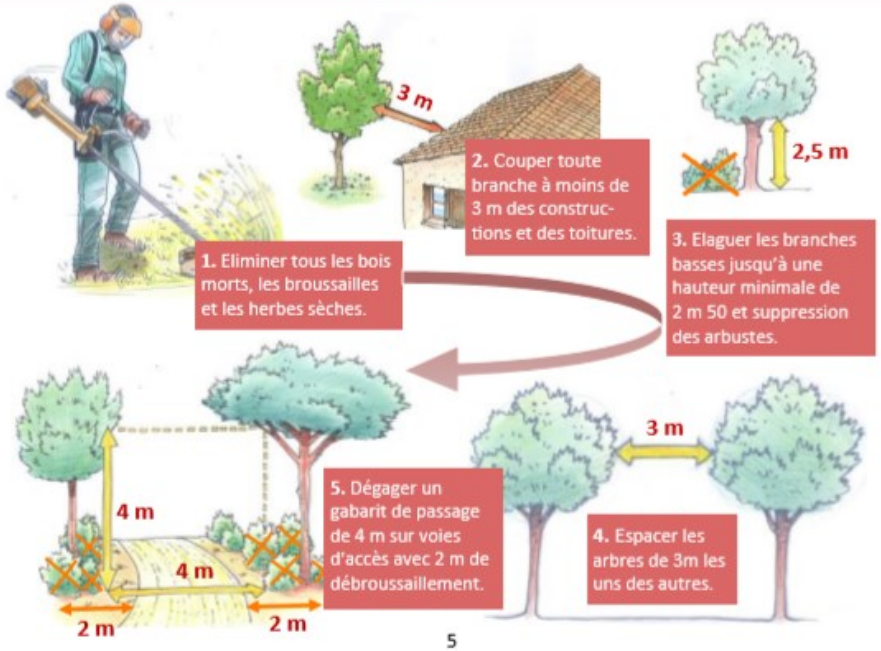

1. Eliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches.

2. Couper toute branche à moins de 3 m des constructions et des toitures.

3. Elaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimale de 2 m 50 et suppression des arbustes.

4. Espacer les arbres de 3m les uns des autres.

5. Dégager un gabarit de passage de 4 m sur voies d'accès avec 2 m de débroussaillement.

Le débroussaillement obligatoire

Débroussailler c'est une nécessité

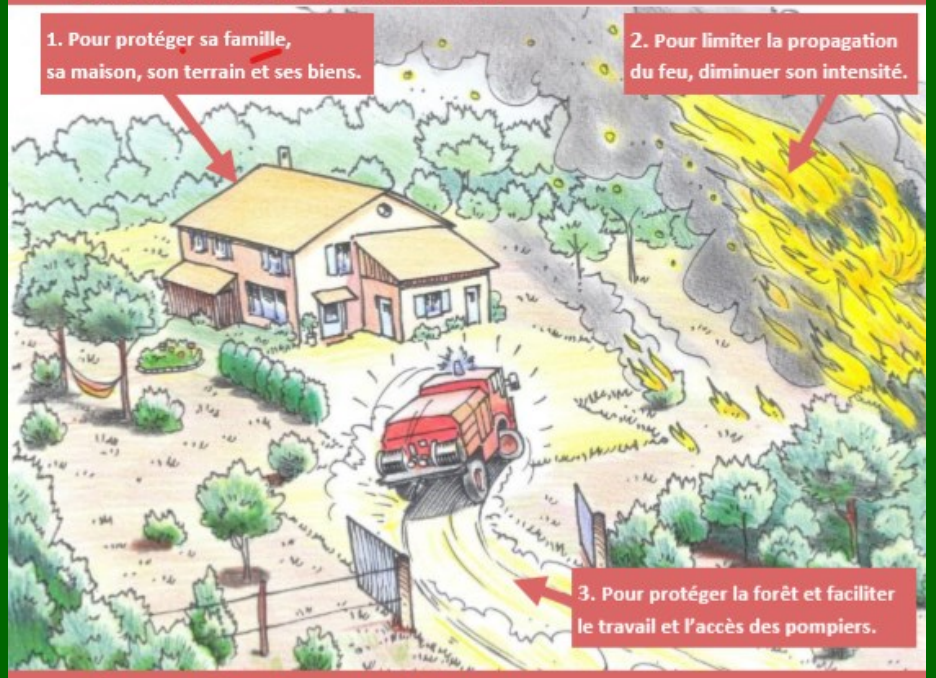

Débroussailler, c'est une obligation

Info

Suis-je à moins de 200 m de la forêt ? Consulter le site www.sigvar.org

Sanctions

Tout contrevenant s'expose à une amende de ***135€.***

Suite à une mise en demeure restée sans effets, il s'expose à une amende de ***30€/m²*** *non débroussaillé.*

Le débroussaillement obligatoire
Débroussailler c'est une nécessité

DISSOLUTION DU CCAS…
…LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITE

Par délibération du mardi 16 juin 2020, le conseil municipal de la commune d'Ampus a décidé de la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). La loi NOTRe permet en effet aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur CCAS par seule délibération du conseil municipal. Cette dissolution est motivée par l'impossibilité de réunir les conditions nécessaires pour la constitution du conseil d'administration du CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS peut compter au maximum seize membres. Cependant, s'il n'est pas fixé de nombre minimum de membre du conseil d'administration, quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration (art L123-6). Il faut donc que le conseil d'administration soit composé de :

- 4 membres élus au sein du conseil municipal
- 4 membres nommés par le Maire

Ces quatre personnes nommées doivent impérativement représenter :

- une association familiale
- une association de retraités et de personnes âgées
- les personnes handicapées
- une association qui œuvre dans le domaine de l'insertion

Il est très difficile, voire impossible, de respecter cette obligation, notre commune ne disposant pas d'un vivier associatif " à vocation sociale ". Les membres du précédent CCAS qui répondaient à ces conditions ne sont par ailleurs actuellement plus membres actifs de ces associations. L'association des Maires du Var a été questionné sur une possible dérogation. Celle-ci n'est malheureusement pas possible.

Il va sans dire que les actions du CCAS seront pérennisées par les services municipaux sous la présidence du Maire assisté de Aude ABIME, Adjointe déléguée aux affaires sociales. Le budget du CCAS sera maintenu et incorporé dans le budget communal.

PLAN CANICULE

Les personnes de plus de 65 ans résidant à leur domicile peuvent s'inscrire sur le registre nominatif du Plan d'Alerte Canicule. Un interlocuteur sera à votre disposition pour tout problème rencontré lors d'une canicule. Pour vous inscrire, appelez le:

04 94 70 97 11 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Commune
d'AMPUS

PERMANENCES
DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Gérald GRAZZINI DARGELOS, Conciliateur de Justice près le Tribunal d'Instance de DRAGUIGNAN, pourra vous recevoir en Mairie le :

2ème et 4ème lundi de chaque mois de 14H30 à 17H30

exclusivement sur rendez-vous

CONTACT

Téléphone : 06 09 52 89 01
Mail : gerald.grazzini-dargelos@conciliateurdejustice.fr
Site internet : www.conciliateurs.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Commune
d'AMPUS

CALAMITE AGRICOLE PLUIES NOVEMBRE ET DECEMBRE 2019

L'arrêté ministériel du 19 mai 2020 reconnaissant le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs du Var lors des pluies intenses de novembre et décembre 2019 a été publié.

Afin de déposer votre demande d'indemnisation à la DDTM, vous trouverez toutes les informations, procédures ainsi que les imprimés à télécharger et à compléter sur le lien suivant de la Préfecture du Var :

http://www.var.gouv.fr/calamiteagricolereconnue-pour-les-pluiesintenses-a8552.html .

Les dossiers doivent être envoyés en une seule fois par mail ou courrier jusqu'au 31 juillet 2020 aux coordonnées de la DDTM du Var figurant sur ce lien.

Un autre dispositif complémentaire du Conseil Régional va être également ouvert dès début juin vous permettant de bénéficier d'une indemnisation supplémentaire qui s'articulera ainsi :

- Un forfait d'aide de 1 000 euros pour les dégâts entre 2 500 et 10 000 euros
- Une aide de 10 % du montant des préjudices plafonnée à 5 000 euros pour les dégâts supérieurs à 10 000 euros.

Cette aide complémentaire sera gérée et instruite par les services de la Chambre d'Agriculture du Var dès que les modalités seront définitives.

Mairie d'Ampus – 83 111 AMPUS
Tél : 04 94 70 97 11 – Fax : 04 94 70 98 73
Site : http://www.mairie-ampus.fr - E-mail : ampus@mairie-ampus.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Commune
d'AMPUS

Les festivités, les manifestations

29.06.2020

Une mise au point me semble nécessaire en ce qui concerne l'organisation des festivités.

Un message du **24 juin** émanant du Préfet du Var rappelle qu'en l'état actuel de la règlementation, les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public de plus de 10 personnes en simultané sont interdits. Ce principe est exposé à l'article 3 du décret du 31 mai 2020, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Exceptionnellement, à titre dérogatoire, ils peuvent être autorisés par le Préfet, (et non par le Maire), sous réserve que les organisateurs (associations ou privés) soumettent un protocole d'organisation démontrant leur capacité à faire respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prévues aux dispositions de l'article 1er du décret précité.

Le protocole à soumettre au préfet comprend :

- Des plans de l'itinéraire s'il y a lieu ou de l'évènement
- Des photographies
- Le dispositif de secours prévu
- Les mesures de prévention et d'hygiène des mains (affichage, mise à disposition d'eau, de savon, de gel hydroalcoolique, à l'entrée, à la sortie et aux principaux points de passage.
- Les règles retenues pour garantir la distanciation physique et l'espace par personne
- Pour les places assises : Distance minimale d'un siège laissé entre les sièges occupés
- Port du masque : Mesures visant à garantir le port obligatoire du masque si les règles de distanciation ne peuvent être respectées au sein de la manifestation
- Hygiène des lieux : Dispositions prises pour l'aération, le nettoyage et la désinfection des lieux (surfaces et objets touchés, y compris les sanitaires selon une fréquence proportionnée au risque)
- Mise à disposition de poubelles à ouverture non manuelle et avec double ensachement, à l'entrée, à la sortie et aux principaux points de passage
- Vestiaires, points de restauration, buvettes : Mesures prises pour interdire les espaces permettant les regroupements…

Concernant les ERP - Etablissements Recevant du Public – c'est-à-dire les bâtiments clos par une enceinte, la déclaration n'est pas obligatoire. Il s'agit des salles de réunions, de spectacles, des magasins, des restaurants et débits de boissons, dans la mesure où la manifestation se déroule à l'intérieur. Il convient malgré tout pour ces établissements de faire respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dès lors qu'un évènement sera organisé en ces lieux.

En outre, (et tout le monde l'a oublié), la posture Vigipirate est toujours en vigueur au regard de la menace terroriste toujours prégnante. Il convient donc de mettre en œuvre les mesures de vigilance, de prévention et de protection afin de garantir la sécurisation des manifestations et d'assurer la sécurité du public.

Telles sont les mesures édictées par M. le Préfet du Var en date du 24 juin 2020. Ces mesures, qui peuvent paraître à certains en contradiction avec d'autres, sont à appliquer strictement par toutes les communes. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la progression ou de l'extinction de l'épidémie.

Hugues MARTIN, Maire d'AMPUS

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Tous au Resto ! »

Dans le cadre du déconfinement, le Premier Ministre a annoncé la réouverture, en zone verte, de l'ensemble des restaurants à compter du 2 juin.

Afin de soutenir ce secteur d'activité crucial pour notre activité touristique, et si fortement impacté par pratiquement 3 mois de fermeture, Dracénie Provence Verdon Agglomération, à l'initiative de son Président, met en place un dispositif innovant intitulé « Tous au Resto ! »

Ce dispositif repose sur l'édition (infalsifiable) de 11000 tickets-restaurant d'une valeur faciale de 10€ à dépenser dans les restaurants traditionnels implantés sur le territoire de l'agglomération.
Ces tickets-restaurant seront remis à proportion de la population aux mairies, à charge pour elles de les redistribuer à la population soit par le biais du CCAS afin de faciliter l'accès aux restaurants pour les familles les moins aisées, ou redistribués au personnel soignant si fortement mobilisé pendant cette crise sanitaire d'une ampleur sans précédent, à nos pompiers, ou bien encore à nos forces de l'ordre ou, de façon générale à toute personne selon des critères arrêtées par chaque commune.

Ce dispositif, dont la période retenue s'étend jusqu'au 30/09/2020 a été présenté à l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH) et quelques restaurateurs du territoire et a suscité évidemment un vif intérêt. L'ensemble des restaurateurs traditionnels du territoire (230) est invité à s'inscrire auprès des services de l'agglomération selon un règlement allégé qui a été présenté aux votes des élus lors du conseil d'agglomération du 4 juin (renseignements auprès de la cellule de crise dédiée aux entreprises, ou en téléphonant au 04.98.10.72.65)

Après la participation à hauteur de 220000€ au fonds d'aide aux entreprises initié par la Région, la campagne de communication de 75000€ pour la saison touristique 2020, cette nouvelle aide de 110000€ vise à soutenir l'économie de notre territoire alors que les premiers indicateurs fournis restent inquiétants dans la perspective des 3° et 4° trimestres suite à cette pandémie

Olivier AUDIBERT TROIN
Président de DPVa
Ancien Député

A Ampus, les tickets-restaurant ont été attribués aux personnes ayant participé à la confection des masques pour les personnes âgées, aux commerçants restés ouverts pendant la période de confinement, au personnel communal ayant assuré la continuité du service, aux enseignantes qui ont assuré la continuité du service public de l'éducation pour les enfants du personnel soignant et prioritaire et aux professionnels de santé.

LES MARCHÉS DE L'ÉTÉ SE TIENDRONT A AMPUS TOUS LES DIMANCHES À partir de juillet

Les emplacements sont gratuits et les réservations sont possibles la veille pour le lendemain

inscriptions : 06 89 27 15 31

La Rue Clumanc sera fermée à la circulation tous les dimanches des mois de juillet et août de 6 h à 14 h.

Si vous souhaitez utiliser votre véhicule dans ces créneaux horaires, pensez à le déplacer la veille au soir.

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villages de Caractère du Var®

Mairie d'Ampus - Téléphone: 04 94 70 97 11
e-mail: ampus@mairie-ampus.fr - www.mairie-ampus.com